



Article 1 : Organisation

Le Tour de La Colline est une course à pied organisée par l'association Les Baudets avec l'aide de la mairie.

Pour toute question, contactez-nous :



baudets62@gmail.com



06 68 83 18 34

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le Tour de La Colline se tiendra le dimanche 20 septembre 2026 à Hinges.

Une course pour enfant (de 4 à 11 ans) est proposée à 9H30 (pas de chrono, juste du plaisir ☺) environ 300 mètres

Trois parcours course à pied sont proposés : 5 km, 10 km et 21 km.

Le départ de toutes les courses sera donné en simultané à 10h00.

Le retrait des dossards aura lieu à la salle des Acacias, place de l'Église à Hinges, de 8h à 9h.

Le port du dossard, bien visible sur la poitrine et non plié, est obligatoire pendant toute l'épreuve.

Trois parcours marche sont proposés : 5km, 10km et 15kms

Départ de 8h jusqu'à 9H30

Une garderie sera proposée gratuitement pour les enfants jusqu'à 12 ans pendant la course des parents.

Article 3 : Conditions de participation

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :

- Les participants majeurs non licenciés doivent présenter un numéro PPS (Parcours de Prévention Santé) valide, obtenu sur pps.athle.fr

- Les licenciés FFA doivent fournir une licence en cours de validité autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course hors-stade en compétition.
- Les participants mineurs doivent fournir :
 - une autorisation parentale signée,
 - le questionnaire de santé spécifique mineur complété, conformément à la réglementation (décret du 7 mai 2021).



Aucun certificat médical ne sera accepté.



Les justificatifs doivent être présentés au format papier – les versions numériques sur téléphone ne sont pas valables.

Les concurrents doivent :

- respecter l'environnement traversé,
- signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation,
- porter le dossard devant et bien visible pendant toute l'épreuve,
- suivre strictement le parcours,
- se soumettre aux éventuels contrôles antidopage,
- porter assistance à un autre coureur en difficulté.

La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne via :



[Le TOUR de la COLLINE - Billetterie officielle](#)

Elles sont ouvertes jusqu'au dimanche 20 septembre à 9h.

À partir du jeudi 17 septembre à minuit, une majoration de 2 € sera appliquée.



Aucune inscription sur place ne sera possible, ni par formulaire papier.

4.1 Droit d'inscription

- 5 km : 5 € ***Remise d'1€ sur le 5km pour les inscriptions avant le 15 aout 2026.**
- 10 km : 10 € ***Remise de 2€ sur le 10km pour les inscriptions avant le 15 aout 2026.**
- 21 km : 18 € ***Remise de 2€ sur le 21km pour les inscriptions avant le 15 aout 2026.**

- course enfant : 3€ (la course enfant est offerte si l'un des parents est inscrit)

inscription sur place

- marche : 3€ **inscription sur place**

4.2 Revente ou transfert de dossard

Le transfert ou la revente de dossard est strictement interdit.
Tout participant courant avec un dossard non attribué à son nom pourra être exclu et tenu responsable en cas d'accident.

4.3 Remboursement

L'inscription est ferme et définitive.
Un remboursement pourra être accordé jusqu'à 48 heures avant la course, sur présentation d'un certificat médical de contre-indication adressé par mail.

Article 5 : Sécurité

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) sera en place.
Des signaleurs seront présents sur le parcours.
Les secours (SDIS) et la gendarmerie seront informés.

En cas d'accident, les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'épreuve.

- Les licenciés bénéficient des garanties de leur fédération.
- Les non-licenciés doivent disposer d'une assurance individuelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure, accident ou vol.
Tout coureur jetant des déchets hors des zones prévues sera disqualifié.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Chronopale, via des puces électroniques

réutilisables intégrées aux dossards.

La non-restitution du dossard entraînera une facturation de 10 €.
Tout participant utilisant une puce qui ne correspond pas à son identité sera exclu.

Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers du 5, 10 et 21km recevront une carte cadeau en récompense.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure (intempéries, contraintes ou restrictions sanitaires...), ou pour tout autre motif indépendant de l'organisation, la course pourra être annulée ou reportée.

Dans ce cas, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou la date.

Article 10 : Droit à l'image

En participant, chaque coureur autorise expressément l'utilisation d'images fixes ou audiovisuelles le représentant dans le cadre de la course, sur tout type de support.

Article 11 : On garde le sourire

Même si c'est une compétition, c'est avant tout un moment de plaisir, de sport et de convivialité.

L'organisation est 100 % bénévole.
Tout comportement irrespectueux envers les bénévoles, les organisateurs ou les autres participants (sur place ou en ligne) pourra entraîner l'exclusion immédiate et une disqualification pour les prochaines éditions.

Article 12 : Litiges et règlement non prévu

Toute situation non prévue par ce règlement sera tranchée sans appel par l'organisateur.
En cas de litige, seul l'organisateur est habilité à prendre une décision finale.